

Sous la présidence de Monsieur Denis SOURICE, Maire.

Etaient présents : Sylvie BOISSINOT, Roland GERFAULT, Bénédicte BOSSARD, Xavier RIPOCHE, Adjoints, Louis-Marie BAUMIER, Dominique BESNIER, Joseph CAILLEAU, Marie-Hélène FOUCHER, Marie-Josèphe AUDOIN, Dominique POHU, Joël LANDREAU, Jean-Michel TAILLÉ, Marie-Bernadette AUDOUIN, Rachel HÉRAULT, Sophie DURAND, Alain PENSIVY, Monique GUINAUDEAU, Jérôme BOIDRON, Paul CLÉMENCEAU, Marie-Isabelle TROISPOILS, Geneviève GAILLARD, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : Nathalie JOLIVET.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BOISSINOT a été désignée secrétaire de séance.

En préambule de la séance de Conseil Municipal, Mr le Maire donne la parole à Messieurs Didier HUCHON, Président, et Jean-Louis MARTIN, Vice-Président en charge de l'urbanisme, qui interviennent dans les différentes communes pour présenter l'actualité et échanger sur les domaines suivants : SCOT du Pays des Mauges, projet de territoire, PLUI, réforme territoriale, élaboration d'un schéma de mutualisation.

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 2 septembre 2014

Suite à une observation de Marie-Isabelle TROISPOILS relative à la procédure de vote de l'indemnité de Conseil allouée à Lydia OLLIVIER, Trésorière, il est précisé que Monsieur le Maire a proposé aux élus de se prononcer sur 2 taux : soit 75 %, soit 100 % de l'indemnité maximale.

Le Conseil Municipal, à l'issue d'un vote à main levée, s'était prononcé ainsi :

- 19 voix pour l'attribution de l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- 1 voix pour l'attribution de l'indemnité de conseil au taux de 75 %,
- 2 abstentions.

Cette précision étant entérinée, le Conseil Municipal valide le compte-rendu par 21 voix, Paul Clémenceau précisant qu'il s'abstient car il était absent de la séance.

1 – RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

a) Commission Culture

Le compte rendu de la réunion du 26 août 2014 est commenté par Bénédicte BOSSARD.

Il est précisé que le Musée de la chaussure va louer une cellule de la pépinière d'entreprises de Saint Macaire pour y stocker des machines et collections non exposées.

b) Commission Urbanisme-Assainissement-Agriculture-Environnement

Le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2014 est commenté par les élus en charge de la commission.

Il est précisé que suite au décès de Mr CHENE, le devenir de la propriété 18 rue du Sacré Cœur a été évoqué et notamment de savoir si son emplacement stratégique en centre bourg (6 138 m²) présente un intérêt dans le cadre des réflexions urbaines inhérentes à l'élaboration du PLUI.

c) CCAS

Sylvie BOISSINOT informe que le Conseil d'Administration s'est réuni le 22 septembre 2014. Sujets débattus :

- Repas des aînés du 19 octobre : Une invitation est lancée aux conseillers municipaux qui souhaitent y participer.
- Fréquentation du restaurant scolaire : moyenne de 215 enfants.
- Point sur l'accueil périscolaire avec pic de présence le jeudi à 70 enfants.
- Point sur les TAP : 114 enfants inscrits. Décision d'accorder une aide financière (même principe que l'aide cantine ou accueil périscolaire) de 14 € à 23 € selon le quotient familial.
- Banque alimentaire : réorganisation du service avec permanences des bénévoles en mairie qui permettent un temps d'échanges avec les familles bénéficiaires.

d) Finances

Prochaine réunion programmée le 14 octobre 2014 pour affiner la réflexion sur la planification des programmes d'investissement envisagés durant le mandat 2014/2020.

2 - SUJETS DONNANT LIEU A DELIBERATIONS

N°2014-10-07/01

Objet : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la déclaration d'intention d'aliéner déposée en Mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2013-10-04/04 relative à la délégation partielle du droit de préemption urbain à la commune de Saint André de la Marche,

RENONCE, à l'unanimité, à exercer son droit de préemption urbain sur l'immeuble suivant :

2 rue du Manoir : immeuble bâti cadastré section AB n°231 d'une contenance de 994 m².

N°2014-10-07/02

Objet : Vente d'un terrain communal - rue de Bel Air à M. et Mme Eric GORLIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors du Conseil Municipal du 3 juin 2014, avait été décidé le principe de la mise en vente du terrain communal situé rue de Bel Air, cadastré section AB n°469 et AB n°471 d'une contenance de 776 m².

Cette décision a fait l'objet d'une publicité locale par affichage et sur le site internet de la commune de Saint André de la Marche du 15 juillet 2014 au 29 août 2014 inclus.

Trois candidatures ont été déposées en Mairie et une commission municipale, composée de 7 membres, a été constituée pour analyser les différents dossiers des candidats et déterminer les critères de sélection.

Suite à l'examen des dossiers, la commission propose de retenir la candidature de M. et Mme Eric GORLIN qui est classée en première position en fonction des critères retenus, et suite au désistement d'un des candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'estimation de France Domaines en date du 10 juillet 2014,

VU les conclusions présentées par la commission municipale chargée d'étudier les différentes candidatures,

DECIDE, à l'unanimité, de vendre le terrain communal situé 6, rue de Bel Air, cadastré section AB n°469 et AB n°471 à M. et Mme Eric GORLIN, aux conditions suivantes : 776 m² x 81.23 € = 63 034.48 € toutes taxes comprises.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette vente,

DIT que le produit de cette vente sera inscrit au compte 2111 du budget communal 2014.

N°2014-10-07/03

Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement - GEPLAST

Avis sur projet d'extension d'un bâtiment de production

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par arrêté préfectoral du 10 juillet 2014, une enquête publique est ouverte en Mairie de Saint André de la Marche, du mercredi 10 septembre 2014 au vendredi 10 octobre 2014, suite à la demande présentée par la S.A.S. GEPLAST, en vue de procéder à l'extension d'un établissement de production de profilés en PVC, situé Z.I. Actipôle 249 – 6 rue de Beauséjour, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet consiste à augmenter la capacité de production à 71 t/jour (agrandissement du bâtiment de production de 3 500 m² avec ajout de 6 lignes de production).

Cette demande comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, laquelle n'a formulé aucune observation dans les délais réglementaires.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation est déposé à la Mairie de Saint André de la Marche afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

L'arrêté préfectoral, en son article 9, précise que le Conseil Municipal de Saint André de la Marche est également appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable, à l'unanimité, au projet d'extension du bâtiment de production de la SAS GEPLAST, tel qu'exposé ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux instances préfectorales.

N°2014-10-07/04

Objet : Plan de gestion de l'herbe : constitution d'un groupe de travail au niveau communal

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Moine et Sèvre a lancé, courant 2013, une étude dite « plan de gestion de l'herbe » ayant pour objectif de mieux maîtriser les produits phytosanitaires et de réduire les quantités appliquées notamment par l'utilisation de techniques alternatives.

Cette étude, pilotée par la commission Espaces Naturels, a été confiée au bureau d'études SCE de Nantes. L'animation, le suivi du plan et la communication sont confiés au CPIE.

Au niveau intercommunal, un comité de pilotage assure la coordination entre les différentes parties prenantes et veille à rechercher une harmonisation des pratiques communales tout en garantissant le respect des spécificités locales. Roland GERFAULT siège à ce comité.

Au niveau local, il est demandé de constituer un groupe de travail composé d'élus et d'agents qui servira d'interface, tout au long de la démarche, entre le bureau d'études et les structures locales concernées par les modifications comportementales.

Il est proposé les candidats suivants :

- Rachel HERAULT, Jérôme BOIDRON et Joël LANDREAU (membres de la Commission intercommunale Espaces Naturels),
- Roland GERFAULT, Alain PENSIVY et Jean-Michel TAILLE (en charge de l'urbanisme et de la voirie),
- Christian BOUYER et Samuel LEGER (agents communaux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, la composition du groupe de travail tel que proposé ci-dessus.

N°2014-10-07/05

Objet : Rapports d'activités 2013 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que, conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les présidents des EPCI doivent adresser chaque année aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ces rapports font l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune aux EPCI peuvent être entendus ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des rapports d'activités 2013 suivants :

- Communauté de Communes Moine et Sèvre,
- Syndicat Mixte des Mauges,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation de ces rapports d'activités,

PRECISE que lesdits rapports d'activités présentés au titre des activités 2013 n'appellent aucune observation.

N°2014-10-07/06

Objet : Groupement de commandes - consultation assurance risques statutaires

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le contrat d'assurance statutaire du personnel de la Commune, ainsi que celui de plusieurs collectivités territoriales du territoire, prend fin au 31 décembre 2014. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de lancer une consultation groupée en procédure adaptée avec ces collectivités.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de lancer une consultation en groupement de commandes avec les communes de Torfou, Le Longeron, La Renaudière, Roussay, l'EHPAD Le Clair Logis et la Communauté de Communes Moine et Sèvre, de prestation de services d'assurances statutaires, pour la période 2015-2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes et tout document en relation avec ce marché.

3 - SUJETS DONNANT LIEU A INFORMATIONS ET DEBATS

a) Affaires scolaires

○ Effectifs

Les effectifs scolaires à la rentrée 2014/2015 ont été communiqués par les directrices des écoles.

- 160 élèves sont inscrits à l'école publique Les Peupliers : 98 en cycle élémentaire et 62 en cycle maternel,
- 219 élèves sont inscrits à l'école privée Grain de Soleil : 125 en cycle élémentaire et 84 en cycle maternel.

○ Temps d'activités périscolaires

114 enfants sont inscrits soit 71 % des effectifs de l'école publique. La moyenne de fréquentation est de 105/107 enfants/TAP.

Dans la continuité du comité de pilotage, un comité de suivi va travailler sur l'organisation à prévoir en 2015 en fonction des constats de chaque intervenant.

b) Travaux

- Local 17 rue d'Anjou : Les travaux d'aménagements intérieurs sont achevés et Mme Claire DABIN, ostéopathe, débute son activité le 13 octobre prochain. Sa collègue, sage-femme, renonce à son projet d'installation craignant une trop forte concurrence due à la pléthore d'installations dans le proche secteur.
- Lotissement de l'Etouble : Installation des lampadaires d'éclairage public en cours. Finition des trottoirs en enrobés à compter du 6 octobre.
- Consultations pour missions de maîtrise d'œuvre : En vue de lancer les opérations de mise en séparatif du réseau d'assainissement des rues Bocage et Vendée, de construction d'un giratoire boulevard du Poitou et d'études d'urbanisme du lotissement de l'Epinay, des consultations de plusieurs bureaux d'études seront lancées prochainement.

c) Informations des structures intercommunales – CCMS

- Transfert de voirie : la commission travaille sur le linéaire restant à transférer à la Communauté de Communes pour application au 1^{er} janvier 2015. Réunion le 13 octobre à 18h00 en mairie.

Monsieur le Maire commente le Flash 10 de la CCMS relatant les activités du mois de septembre 2014.

d) Situation des demandeurs d'emploi

Fin août, Pôle Emploi recensait 127 demandeurs d'emploi sur la Commune (44 hommes et 83 femmes ; dont 99 indemnisés et 28 non indemnisés).

4 - DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été amené à prendre plusieurs décisions dans le cadre des délégations qui lui ont été conférées après consultation de différentes entreprises selon le type de décisions prises :

| | | | |
|------|--|------------------------------|----------------|
| N°19 | Concession de terrain au cimetière communal d'une durée de 50 années | Famille BRUNET-COFFRE | 159 € |
| N°20 | Marché de travaux de construction du restaurant scolaire : diminution des prestations du lot n°8 | Entreprise PEAU de BEAUPREAU | -1 987.80 € HT |
| N°21 | Concession de terrain au cimetière communal d'une durée de 50 années | Famille DIXNEUF-GRIFFON | 159 € |

Dates à retenir : Conseils Municipaux : 4 novembre 2014 et 2 décembre 2014.